



Prendre la convention asfne ou assedic

Par **Dom**, le **11/03/2010** à **12:56**

Bonjour,
J'ai 59 ans, ancienneté 31 ans de cotisations, catégorie salarié.
Salaire brut moyen mensuel est de 1650 euros.
J'étais licencié il y a 2 mois d'une entreprise reprise par un liquidateur judiciaire.
Je suis en attente, pour compléter un dossier ASFNE.
Ma question est :
J'aimerais savoir quel est le plus intéressant financièrement :
Adhérer à l'ASFNE et toucher 65% de mon salaire brut, jusqu'à le taux plein 65ans ou
Ne pas adhérer à cette convention, et rester inscrit en tant que demandeur d'emploi, sachant qu'à mon âge, je crois n'être plus obligé de chercher du travail.
Lequel de ces deux possibilités est la meilleure financièrement ?
Merci beaucoup de m'aider à donner la meilleure réponse